

Les salariés sont pressés **Comme des citrons**

Suite à l'annonce faite le 24 juillet 2008 par le PDG de Renault sur les mesures d'accompagnement aux départs volontaires, un CCE extraordinaire et un CE extraordinaire ont eu lieu le 9 et le 11 septembre 2008 dans chaque établissement.

Le 16 septembre 2008 a également eu lieu la première réunion de discussion entre la direction et les organisations syndicales.

FO constate que toutes ces annonces et réunions n'apportent rien de concret, ni à l'entreprise ni aux salariés, car la direction ne propose pas de solutions et de projets pour l'avenir de Renault.

Au contraire, son principal objectif est de supprimer des emplois et de faire peur aux salariés afin qu'ils partent de l'entreprise.

La seule chose que récoltent les salariés est la perte de leur emploi et donc le chômage, désormais même difficile à obtenir avec ce que le gouvernement a mis en place.

Retraites et carrières longues

Une lettre ministérielle du 7 juillet 2008 a été publiée et confirme l'augmentation de la durée d'assurance requise pour l'obtention d'une retraite à taux plein d'un trimestre par an à partir de 2009, pour atteindre 41 ans de cotisations en 2012, ce qui était prévu dans la loi de 2003.

Ainsi, la durée d'assurance requise pour que l'assuré puisse bénéficier du taux plein à 60 ans sera fixée comme suit :

- 161** trimestres pour les assurés nés en **1949** ;
- 162** trimestres pour les assurés nés en **1950** ;
- 163** trimestres pour les assurés nés en **1951** ;
- 164** trimestres pour les assurés nés en **1952**.

Concernant toujours les retraites, un accord a été signé le 16 juillet 2008 sur les retraites complémentaires afin de prolonger l'accord AGIRC-ARRCO, le précédent accord quinquennal arrivant à échéance le 31 décembre 2008.

Étant donné que les négociations vont certainement se dérouler après les élections prud'homales du 3 décembre 2008, un accord a donc été signé le 16 juillet 2008 afin de proroger de 3 mois les retraites complémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} avril 2009, ce qui évitera de laisser dans le flou les salariés qui pouvaient prétendre à une retraite à partir du 1^{er} janvier 2009.

Le dispositif de l'AGFF (Association pour la Gestion du Fonds de Financement) qui arrive à échéance le 31 décembre 2008, a donc également été reconduit à l'identique jusqu'au 1^{er} avril 2009.

Les carrières longues seront reconduites mais subiront le même sort que la durée des cotisations pour les retraites.

Ce qui revient à dire qu'il faudra une **durée de cotisation** plus longue : **43 ans** pour partir à **56 ans ou 57 ans**, **42 ans** pour partir à **58 ans** et **41 ans** pour partir à **59 ans**, ce qui change totalement la philosophie de ces retraites anticipées dites carrières longues avant 60 ans puisque cela en limite la portée.

L'augmentation des trimestres s'applique également pour les salariés handicapés.

Demandeurs d'emploi

La loi relatives aux droit et devoirs des demandeurs d'emploi a été adoptée le 23 juillet 2008 et promulguée le 1^{er} août 2008. Ce que nous regrettons dans cette loi, c'est la fin du **dispositif de dispense de recherche d'emploi** pour les salariés les plus âgés. En effet, l'âge d'accès à la dispense de recherche d'emploi sera progressivement relevé.

Pour les bénéficiaires de l'ARE, il passera à **58 ans** en **2009**, **59 ans** en **2010**, puis **60 ans** en **2011**. Le dispositif sera définitivement **supprimé** à compter du **1^{er} janvier 2012**, ce que nous condamnons.

Pénibilité

Concernant les **négociations interprofessionnelles**, celles-ci n'aboutissent jamais car elles ne sont pas la priorité des patrons et du gouvernement. Par contre, dès qu'il s'agit de supprimer des emplois avec des réformes et des mesures, ils savent très bien le faire.

La **pénibilité au travail** existe mais comme personne ne veut rien faire, les salariés doivent avoir la possibilité de poser **plainte** contre leur patron dans les tribunaux, car la majorité d'entre eux y laisse leur santé.

La direction a oublié d'intégrer dans son plan la pénibilité du travail concernant les salariés ayant travaillé dans les fonderies, sur la chaîne, en équipe etc....

Renault doit mettre en place un vrai plan d'emploi comme cela a été fait pour les départs en CASA.

Commentaire FO

Le **plan d'ajustement des effectifs** ne doit pas avoir pour objectif de se débarrasser des salariés et de profiter de la situation économique et financière catastrophique, car ce sont toujours les mêmes qui payent le prix fort.

Puisque rappelons le, les patrons et le gouvernement veulent que les salariés soient pris à la gorge afin qu'ils ne puissent ni **revendiquer**, ni **manifeste**r et ni même **agir**.

La preuve, le président de la république l'a bien dit lors de son discours : depuis qu'il est au pouvoir, il n'y a plus de manifestations dans les rues.

ENSEMBLE AVEC F.O.
Revendiquer-Négocier-Construire-**Agir**